

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
an . . . . .	35 fr.
mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juillet 1876.

## Chronique générale.

Les lignes suivantes sont extraites des Lettres d'Atticus, que publie le *Journal de Maine-et-Loire* :

«..... Abuser de sa force numérique pour terrasser un adversaire est un acte qui ne sera jamais très-admiré parmi nous. Or, lorsqu'on étudiera de sang-froid et sans passion ce que fait la majorité de la Chambre en vérifiant les pouvoirs de ses membres, le scandale de la plus révoltante partialité ne tardera pas à frapper les yeux les moins prévenus. Je vais vous en apporter aussitôt quelques exemples parce qu'il est très-important de juger notre majorité sur le vif.

Il est bien évident que quiconque prétendrait examiner ces affaires avec quelque sentiment de justice, se ferait immédiatement le raisonnement suivant : Les voix acquises à un député proclamé constituant pour lui une propriété à laquelle il n'est pas plus permis de toucher, sans preuves, sans raisons graves, qu'à une propriété ordinaire ; on ne peut pas plus ôter dix voix à un collègue, qu'on ne peut lui ôter dix francs. C'est bien ainsi, n'est-ce pas, que l'on devrait raisonner si l'on tenait à s'inspirer de la plus vulgaire, de la plus élémentaire probité.

Eh bien, pensez-vous que ce soit ainsi que pensent et agissent ces beaux Messieurs de la majorité ! Allons donc ! la justice, c'est bon pour nous autres misérables réactionnaires, comme le disait le docteur Bartholo ; ces Messieurs sont la majorité pour avoir toujours raison.

A Angers, on élit M. Fairé : « Ah diable, se disent nos malins qui sont en force et qui en usent ! Ce M. Fairé là est un homme plein de considération et de talent ; si nous le laissons siéger à la Chambre, il

est capable d'y prendre une position considérable et de mettre en baisse dans tout l'Anjou les actions de la commandite radicale. Et puis, il y a là l'ami Maillé qui nous a donné des gages, qui est du bois dont on fait les purs, qui a des convictions passées au plus fin rabot. Pan ! annulé M. Fairé, nous passons la main à l'ami Maillé. Une, deux, trois muscades, nous soufflons la mairie, nous nous emparons des registres, nous donnons de la voix et l'ami Maillé est réélu, ce n'est pas plus difficile que cela. »

Et la justice, me direz-vous, dans tout cela, où est-elle ? La justice, messieurs, c'est bien de justice qu'à présent il s'agit, il s'agit de faire les petites affaires de la République. La justice attendra tout simplement à la porte que le tour des vrais républicains soit passé..... »

\*\*

Divers journaux annoncent que la commission du budget a voté la suppression du crédit affecté aux anciens préfets de l'Empire qui avaient obtenu une pension de retraite pour infirmités contractées au service de l'Etat ; cette suppression est motivée sur ce que ces préfets ne se sont pas soumis à l'examen d'une commission médicale, comme l'avait décidé l'ancienne Assemblée.

La commission a également supprimé le crédit affecté au traitement de disponibilité d'un certain nombre de préfets qui ne seraient pas dans les conditions légales.

Nous n'avons rien à dire sur ces suppressions, si ce n'est qu'elles cadrent mal avec le vote d'une pension pour M<sup>me</sup> Ricard. Il est vrai que M. Ricard était républicain ; cela suffit.

\*\*

Le correspondant parisien du *Times* se dit en mesure d'affirmer que l'Angleterre a prié, la semaine dernière, une puissance du continent (probablement la France) de se faire l'intermédiaire d'une proposition tendant à ce que des représentants des six puissances se réunissent dans une ville neutre, près du théâtre de la guerre, pour

faire des rapports à leurs gouvernements en vue d'empêcher le conflit de dégénérer en une guerre de représailles barbares.

Le correspondant du *Times* croit savoir que toutes les puissances avaient dès samedi soir accusé réception de cette proposition. Cette promptitude, ajoute le correspondant, montre une bonne volonté qui fait espérer que les puissances de l'Europe, unies dans un sentiment d'humanité, provoqueront une réunion commune sur quelque point de l'Europe. »

Le *Times* publie une dépêche de Vienne, 2 juillet, dans laquelle il prétend que la France aurait pris l'initiative d'une proposition tendant à ce que les puissances se mettent d'accord pour exercer une pression en vue d'empêcher la Serbie de commencer les hostilités.

L'Autriche aurait déclaré qu'elle était prête à s'y associer, bien qu'elle crût qu'il était trop tard.

\*\*

On lit dans l'*Union* :

Nous recevons d'une source que nous croyons sûre la nouvelle que le général hongrois Klapka, sur la demande de la Porte, aurait accepté la mission de réorganiser l'armée turque. Le général aurait eu une entrevue avec Sadim-Pacha et serait déjà parti pour Constantinople.

Il voulait emmener avec lui un de ses amis qu'il présentait comme devant être l'entrepreneur général des fournitures pour l'armée. Mais Sadim-Pacha lui aurait répondu qu'à cette heure c'était l'Angleterre qui fournissait à tous les besoins des troupes ottomanes, qu'elle ne les laisserait manquer de rien, et qu'on ne pouvait la méconter en s'adressant à d'autres.

\*\*

Un homme des plus remarquables avait fondé, il y a trente-trois ans, à Alger, une école des arts-et-métiers. L'excellente tenue de cette institution, les services qu'elle était appelée à rendre, déterminèrent bientôt le conseil municipal à allouer au directeur-

fondateur une subvention annuelle qui fut d'abord de 2,400 francs, et ne tarda pas à être élevée à 3,000 francs.

Le directeur-fondateur n'a pas démerité de la reconnaissance de la ville, et même de la province d'Alger. D'année en année, il a, au contraire, perfectionné son enseignement éminemment utile. Mais il a le tort de n'être pas républicain comme MM. les membres de la majorité du nouveau conseil municipal. Nosant point supprimer la subvention, c'est-à-dire frapper directement un homme de bien universellement estimé, ils viennent de supprimer l'école elle-même !

## LE SOCIALISME EN ALLEMAGNE.

Le correspondant de Berlin de la *Pall Mall Gazette*, d'ordinaire très-bien renseigné, adresse à ce journal une lettre très-remarquable sur les progrès du socialisme en Allemagne. La voici :

« Le gouvernement allemand, très-sérieusement alarmé des proportions que prend le mouvement démocratique et social, a adopté des mesures aussi énergiques que sévères contre cette agitation et contre les sociétés qui la propagent. Même le Comité central électoral démocratique et social, qui avait fait preuve d'une activité extraordinaire et qui avait fondé des succursales dans toutes les principales villes manufacturières, est aujourd'hui officiellement dissous. Les réunions socialistes sont l'objet d'une surveillance incessante de la part des agents de la police, et la moindre allusion offensante à la couronne ou au gouvernement est le signal d'une répression immédiate. En dépit de toutes les précautions, cette organisation prend tous les jours des proportions plus formidables, et il ne serait pas étonnant qu'aux élections prochaines le nombre de ses représentants au sein du Parlement impérial se trouvât sensiblement augmenté.

L'état de stagnation complète du commerce et de l'industrie, joint à la diminution du travail dans toutes les grandes usines,

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Tous deux restèrent un instant étourdis. La tante regardait sans pouvoir parler ; le neveu avait les bras croisés et s'obstinait à ne rien dire. Tout-à-coup, Geneviève se releva, le prit par les coudes et le secoua.

— Tu m'as menti ! s'écria-t-elle ; tu ne dois pas cent louis ; tu n'as pas fait un faux, et tu ne veux que me soutirer de l'argent !

Le jeune homme releva la tête et rougit.

— Ah ! j'ai menti, bégaya-t-il ; eh bien, c'est bon ! alors, n'en parlons plus.

Et, prenant son chapeau, il sortit précipitamment.

Geneviève le laissa partir ; mais elle passa une nuit terrible. Elle se redressait à chaque bruit, croyant qu'on venait lui apprendre l'arrestation ou la mort de Robert ; elle s'accusait de dureté.

Deux fois elle mit son châle pour courir chez son neveu, et deux fois un doute qu'elle ne pouvait renvoyer le retint.

Le lendemain, une partie de la journée se passa de même ; enfin, vers l'après-midi, un inconnu à gros favoris, couvert de bagues et de breloques, se présenta avec trois billets signés de mon nom. C'étaient les faux dont Robert avait parlé !

Quand elle les vit, Geneviève devint très-pâle, si pâle que l'étranger, qui s'appelait M. Dumanoir, s'informa de ce qu'elle avait. Mais la pauvre femme continuait à tenir les billets qui tremblaient dans sa main et ne pouvait répondre.

M. Dumanoir fronça le sourcil ; enfin, ne sachant que dire, elle lui demanda de qui il tenait ces valeurs.

— Vous pouvez voir, répliqua l'inconnu en montrant au revers la signature de trois ou quatre endosseurs.

— Et monsieur a besoin... tout de suite de l'argent, dit ma femme, de plus en plus troublée.

— Parbleu ! ne voyez-vous pas que je suis dans les affaires ? répliqua-t-il ; j'ai demain deux paiements, et j'ai compté sur mes rentrées. On m'a dit que votre mari était bon, j'espère bien, nom d'un diable ! qu'on ne m'a pas trompé.

En parlant ainsi, il regardait Geneviève entre les deux yeux ; celle-ci n'y tint plus et se mit à pleurer.

— De quoi ! de quoi ! s'écria M. Dumanoir, des larmes ! Est-ce que ce serait par hasard tout ce que vous auriez à me donner ! Mais vous n'êtes donc

pas solvables ? Vous n'avez point les cent louis ? Ah ! mille tonnerres ! je suis ruiné !

Il se leva alors en poussant sa chaise avec tant de malédictions et de menaces contre moi, que ma femme effrayée avoua tout.

A l'annonce que les billets étaient faux, M. Dumanoir fit un bond.

— Ainsi je suis volé, s'écria-t-il ; et par qui ? Vous connaissez le faussaire ; vous vous intéressez à lui, car vous n'avez pas déclaré tout de suite la fraude. Je veux que vous me le fassiez connaître, ou je vous dénonce, je vous poursuis, je vous fais condamner comme son complice.

Geneviève allait répondre quand la porte s'ouvrit brusquement : c'était Robert !

Au cri qu'elle poussa, M. Dumanoir se retourna vers le jeune homme, et celui-ci, qui vit entre ses mains les billets, tomba à genoux.

Il y eut alors une scène que ma femme n'a jamais pu me raconter, parce que seulement, quand elle y pense, la douleur lui coupe la voix.

Tout ce que j'ai su, c'est qu'après beaucoup de larmes et de prières, voyant l'homme aux billets décidé à faire arrêter Robert, et celui-ci cramponné à la fenêtre où il menaçait de se jeter dans la cour, son cœur n'y put tenir ; elle courut au secrétaire qui me servait de caisse, y prit treize cent cinquante francs qui étaient toute ma réserve, et les offrit pour racheter les billets.

Le créancier parut d'abord hésiter ; mais sur l'observation que Robert était sans ressource, et qu'en refusant cette transaction il perdrait tout, l'échange se fit de la main à la main, et M. Dumanoir partit.

Après avoir remercié rapidement sa tante, Robert le suivit.

Il y avait eu dans son accent et dans son attitude un changement si subit que Geneviève en fut frappée.

Restée seule et remise de son émotion, elle repassa dans sa mémoire tout ce qui venait d'avoir lieu, et y trouva quelque chose de singulier.

Plus elle réfléchissait, plus les paroles et les actions de Robert lui laissaient de doute. Elle ne pouvait dire ce qu'elle soupçonnait, mais elle sentait qu'il y avait là quelque mensonge.

Elle espérait tout éclaircir à la prochaine visite du jeune homme.

Deux jours se passèrent sans qu'il reparût !

Geneviève, dont l'inquiétude augmentait, confia Marcel à une voisine, et courut le chercher rue Berlin-Poirée.

En arrivant au cinquième, sur le palier de la petite chambre qu'il habitait, elle vit la porte s'ouvrir et un homme de mauvaise mine sortir chargé d'un paquet.

Bien qu'il eût changé de costume et qu'il ne portât plus de favoris, elle reconnut M. Dumanoir !

laquelle a pour conséquence nécessaire le renvoi de nombreux ouvriers, donne un attrait si séduisant aux théories des démocrates et à leur description du socialisme, que le peuple n'est que trop disposé à leur prêter l'oreille. On ne saurait non plus céder davantage un fait très-important, c'est que l'influence socialiste se fait sentir parmi les militaires.

On ignore dans quelle mesure les démocrates ont exercé leurs agissements dans l'armée, attendu que les autorités gardent rigoureusement le secret sur le résultat de leurs enquêtes. Mais qu'elles éprouvent des craintes sérieuses, c'est ce qui ressort clairement des mesures de rigueur adoptées par le ministère de la guerre en vue de l'explosion d'un mouvement de cette nature dans l'armée. Des visites domiciliaires ont eu lieu dans les casernes et dans les logements des soldats pour y découvrir des journaux ou des brochures socialistes; et la lecture de ces publications, ainsi que la fréquentation des lieux où sont propagés ces principes subversifs, ont été sévèrement interdites.

Il est douteux que ces mesures prohibitives aient beaucoup d'effet; en effet, la conscription qui appelle tous les citoyens sans distinction d'opinions politiques à servir dans l'armée ne peut empêcher que des socialistes se trouvent au nombre des soldats. Si jamais, à l'avenir, il s'élève en Prusse ou en Allemagne une lutte entre le gouvernement et les classes inférieures de la population, comme cela est arrivé à Paris pendant la Commune, les socialistes seront d'autant plus redoutables que, ayant servi dans l'armée lorsqu'ils étaient jeunes, ils auront acquis une connaissance plus intime du maniement des armes à feu. Une révolution en Allemagne serait pleine des plus grands dangers pour le gouvernement, car il ne manquerait aux révoltés que des armes pour se battre en bon ordre.

## Etranger.

### AFFAIRES D'ORIENT.

Vienne, 4 juillet.

Une dépêche officielle de Belgrade, 3 juillet, soir, dit :

Plusieurs combats sérieux ont eu lieu sur la frontière du sud-est.

Après un combat de trois heures, le général Tcherniaeff a pris d'assaut le camp retranché de Babina-Glava, qui était défendu par plusieurs bataillons turcs.

Les troupes turques ont été mises en fuite en perdant des chevaux et des bagages.

Ranko Olimpitz est engagé aujourd'hui près de Bellina.

Raguse, 4 juillet.

Hier, l'avant-garde turque a attaqué les Monténégrins à Podgoritza. Après un court et sanglant combat, les Turcs ont été repous-

sés et les Monténégrins ont conservé leurs positions.

Le consul de Russie, M. Jonin, est parti aujourd'hui pour le Monténégro, accompagné de deux secrétaires.

On télégraphie, le 3, de Pesth, à la *Gazette de Cologne*, qu'une insurrection a éclaté entre Nisch et Sofia, sur les derrières de l'armée turque. (Agence Havas.)

Londres, 4 juillet, 3 heures.

Des télégrammes de Belgrade, datés du 3 juillet, déclarent que les Serbes ont battu les Turcs dans un engagement à Rabinagla, sur la rivière Drina.

Les dépêches officielles de Constantinople d'aujourd'hui confirment la victoire remportée par les Turcs à Saltsar. Les Serbes ont eu 2,000 tués et blessés.

L'armée turque est entrée en Serbie.

(Agence Maclean.)

### ANGLETERRE.

Le *Novelliste de Rouen* publie les deux dépêches ci-dessous relatives aux préparatifs militaires de l'Angleterre.

Londres, 1<sup>er</sup> juillet.

Le prince de Galles a passé aujourd'hui une revue des volontaires à Hyde-Park. Il y avait 25,000 volontaires et 10,000 hommes de troupe de ligne, dont tout le monde a remarqué la magnifique tenue. Les *hurras* avaient une signification belliqueuse que tout le monde a soulignée.

Londres, 2 juillet, 10 h.

L'administration de la guerre est ici dans une activité dévorante. On a, hier, donné l'ordre de départ à vingt batteries d'artillerie, qui doivent être rendues à Malte pour le 15 du courant.

Huit régiments anglais ont aussi leurs ordres de départ et s'embarquent ce soir et demain.

On forme deux divisions qui composeront un corps d'armée sous les ordres de sir Garnet Wolsey, le vainqueur de la guerre des Ashantees.

Un second corps d'armée est en formation et son état-major est tout prêt.

Portsmouth doit livrer tout armé, à la fin de juillet, le dernier mot des cuirassés, celui qui a été baptisé par la princesse Louise, cérémonie dont je vous ai rendu compte.

Enfin, hier, au *Army and Navy club*, un général bien connu a offert de parier 1,000 livres sterling contre 100 que les Anglais occuperaient l'Egypte avant six semaines d'ici; il n'a trouvé personne pour tenir son pari, tellement chacun est persuadé de l'imminence d'un conflit européen.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général de division du Barail, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, est chargé de l'inspection générale, pour 1876, du 1<sup>er</sup> arrondissement de cavalerie, qui est ainsi composé :

Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Section de cavalerie de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

5<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte de Saumur et Saint-Cyr.

Cavaliers de manège de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Cavaliers de manège de l'Ecole spéciale militaire.

Le Maire de Saint-Florent est heureux de signaler le fait suivant :

Le sieur Baronne, garde receveur du pont de Saint-Florent, ancien militaire retraité et décoré de la médaille militaire, ayant trouvé un billet de banque de cinquante francs, s'est empressé d'en faire la déclaration à la Mairie; et c'est ainsi que le sieur Verneau-Chevallier, habitant de la commune de Saint-Florent, a pu rentrer en possession du billet qu'il avait perdu en se rendant de Saumur. Saint-Florent, 4 juillet 1876.

Le Maire, J. PORTOU.

### Cours public et gratuit de Viticulture

Professé par M. DU BREUIL,

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

#### Leçons théoriques.

Judi 6 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Suite de la création d'un vignoble. — Clôtures. — Préparation du sol. — Choix des cépages.

Vendredi 7 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Suite de la création d'un vignoble. — Multiplication de la vigne.

#### MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'Ecole mutuelle exécutera au Square du théâtre les morceaux suivants :

1. *L'Amazone*, marche..... TILLIARD.
2. *Les Dragons de Villars*, fantaisie..... MAILLART.
3. *La Fin de la semaine*, chœur à 4 voix, par..... DENEVE.
4. *Fleurlette*, valse..... TILLIARD.
5. *Le Retour du bataillon*, pas redoublé..... BLANCHETRAU.

### Concours du Comice agricole

De l'arrondissement de Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Concours du Comice agricole aura lieu, à Gennevieve, le dimanche 30 juillet.

Voici le programme de ce Concours :

ART. 1<sup>er</sup>. Le Comice agricole de l'arron-

dissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs d'animaux des races chevalines et bovines.

ART. 2. Ces concours d'animaux auront lieu le dimanche 30 juillet 1876, à une heure du soir, sur la place publique de Gennevieve.

ART. 3. Ces concours seront dirigés par une commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

ART. 4. Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement, avec prière de lui donner la plus grande publicité. Ceux de ces fonctionnaires qui seront à proximité sont invités à assister aux Concours.

ART. 5. M. le Préfet de Maine-et-Loire est prié de vouloir bien donner son approbation au présent et de prescrire les mesures nécessaires pour le maintien du bon ordre pendant les Concours.

ART. 6. Les membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

ART. 7. Des jurys différents, délégués par la Commission du Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque Concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents jusques et y compris le degré de cousin-germain.

ART. 8. Tout concurrent devra se faire inscrire, une heure au moins avant l'ouverture du Concours, au bureau qui se tiendra à cet effet, sur les lieux.

ART. 9. Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois au jour du Concours, et si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus par un certificat du Maire de sa commune.

Les animaux présentés seront enregistrés au bureau du Comice qui en prendra le signalement à partir de 10 heures du matin.

Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur qui devra le présenter au jury au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera désignée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du concours.

#### Espèce chevaline.

ART. 10. Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain. — 1<sup>re</sup> prime, 40 fr.; 2<sup>e</sup>, 35 fr.; 3<sup>e</sup>, 30 fr.; 4<sup>e</sup>, 25 fr.

Quatre primes aux poulains et pouliches d'un an. — 1<sup>re</sup> prime, 35 fr.; 2<sup>e</sup>, 30 fr.; 3<sup>e</sup>, 25 fr.; 4<sup>e</sup>, 25 fr.

Quatre primes aux poulains et pouliches de deux ans. — 1<sup>re</sup> prime, 35 fr.; 2<sup>e</sup>, 30 fr.; 3<sup>e</sup>, 25 fr.; 4<sup>e</sup>, 25 fr.

#### Espèce bovine.

ART. 11. Cinq primes aux taureaux reproducteurs de race Durham, et de toute race, à la condition que les propriétaires de ces animaux prendront l'engagement avant

Celui-ci profita du mouvement de surprise qui la tint un instant sans parole pour passer vivement et descendre.

Geneviève poussa la porte de Robert; il n'y avait personne; mais les tiroirs des meubles étaient renversés, les armoires ouvertes et vides. Quelques vêtements hors d'usage restaient seuls dispersés à terre.

Surprise de ce désordre, elle redescendit chez le portier pour lui demander des explications.

Le portier ne savait rien et n'avait rien vu. Tout ce qu'il put dire, c'est que Robert était rentré l'avant-veille avec l'homme qu'elle venait de croiser sur l'escalier; que tous deux paraissaient en grande réjouissance et faisaient sonner les pièces de six livres dans leurs goussets!

Geneviève n'en pouvait plus douter: toute la scène des billets était une comédie convenue entre Robert et le prétendu créancier; on avait compté sur son effroi, sur sa faiblesse; elle était victime d'une escroquerie dont le fils de son frère était l'inventeur!

Cette idée fut pour elle un coup de couteau dans le cœur. Elle voulut la repousser; elle attendit Robert tout le soir et encore le lendemain. Elle ne pouvait douter et pourtant elle ne pouvait croire. Le chagrin, l'indignation, l'inquiétude la bourraient tour à tour.

Lorsque j'arrivai, elle avait perdu depuis cinq

jours le sommeil et l'appétit; aussi, en l'embrassant, je la trouvai tellement changée que je lui demandai, tout inquiet, si elle était malade.

— C'est bien pis! me répondit-elle d'une voix étouffée!

Et sans attendre mes questions, comme quelqu'un qui a besoin de soulager son esprit, elle se mit à me raconter en phrases interrompues ce qui s'était passé depuis mon départ.

Quand elle arriva aux treize cent cinquante francs donnés pour Robert, je l'interrompis par un cri d'épouvante; je crus avoir mal compris, je courus au secrétaire!

La cachette ne renfermait plus que le sac; on avait été la somme!

Je sentis ma gorge se dessécher, mes jambes plier; il fallut m'appuyer au mur, et je ne pouvais plus parler.

Geneviève me regardait les yeux grands ouverts, les mains pendantes, les lèvres agitées d'un frisson comme dans la fièvre.

En la voyant ainsi, je sentis retomber la colère qui me roulait dans le cœur, et je lui dis très-doucement :

— Tu as donné l'argent... Je ne pourrai pas payer ce que je dois... Alors, tout est dit... Nous sommes ruinés!

Par le fait, j'avais trois échéances pour le lendemain, et la somme mise en réserve était des-

tinée à y satisfaire. Sa perte dérangeait tous mes calculs, détruisait mon crédit! Je le fis comprendre à Geneviève en lui montrant mon état de situation.

La pauvre créature fut si atterrée que je voulus cacher mon propre tourment.

Ce bon mouvement me rendit content de moi et me releva le cœur. Le courage que j'avais d'abord montré par amitié pour Geneviève me gagna peu à peu; j'étais jeune, bien portant; je n'avais aucun tort, je sentis que toutes mes forces me restaient pour recommencer.

L'important à cette heure était, coûte que coûte, de faire honneur à ses engagements.

Je parlai à Geneviève tranquillement, tendrement, comme un homme! Je lui dis que rien n'était désespéré, mais qu'il fallait renoncer pour le moment à toutes les petites aisances du ménage, ne garder que l'indispensable et accepter la rude vie des plus pauvres ouvriers.

Elle ne répondait qu'en pleurant et en me serrant les mains.

Quand j'eus fini :

— Ah! tu es encore meilleur que je ne croyais, me dit-elle; je ne demande plus qu'une chose au bon Dieu, c'est de me laisser vivre assez pour te payer ta bonté!

Dieu a écouté sa prière, et elle a rempli sa promesse, car ce qu'elle appelait ma bonté a été payé

en bonheur, intérêts et principal!

Dès le soir même, je courus chez d'autres prêteurs auxquels je cédai quelques marchés pour un peu d'argent comptant, et qui me prêtèrent des matériaux.

Pendant ce temps, Geneviève faisait venir les marchands et vendait le meilleur de notre mobilier. Le tout réuni fit la somme dont j'avais besoin. Mes billets furent payés à l'échéance.

Mais la débâcle avait été visible; on sut que j'étais rentré dans le régiment des gueux et on me tira la considération qu'on m'avait prêtée.

Je me présentai inutilement pour soumissionner; nul ne voulait plus me faire d'avance au crédit; on voyait ma ruine sans prendre garde à ma probité.

Pour dernier malheur, Maurice était absent de son bureau pressait. Il fallut reprendre la truelle et travailler de sa journée.

Cependant Robert n'avait point reparu. Malgré tout, Geneviève lui gardait au fond une amitié honorable; je voyais qu'elle était triste de ne rien savoir sur lui.

(La suite au prochain numéro.)

concours, de les employer, six mois après le concours, à la reproduction dans l'arrondissement. — 1<sup>re</sup> prime au Durham pur, 40 fr.; 2<sup>e</sup>, 35 fr.; 3<sup>e</sup>, 30 fr.; 4<sup>e</sup>, 25 fr. — 1<sup>re</sup> prime aux vaches laitières de race Durham pur et de toute race, de 3 ans et au-dessus. — 1<sup>re</sup> prime aux vaches laitières de Durham pur, 40 fr.; 1<sup>re</sup> prime aux vaches laitières de toute race, 35 fr.; 2<sup>e</sup>, 30 fr.; 3<sup>e</sup>, 25 fr.; 4<sup>e</sup>, 25 fr. — 1<sup>re</sup> prime aux génisses de toute race, âgées de 18 mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau. — 1<sup>re</sup> prime, 35 fr.; 2<sup>e</sup>, 30 fr.; 3<sup>e</sup>, 25 fr.; 4<sup>e</sup>, 25 fr. — Aar. 12. Si, dans l'une des catégories des animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime serait pas décernée. Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix. Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

#### Essai de machines à battre.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur rappelle au public l'avis suivant déjà affiché : Les propriétaires de machines à battre les céréales à l'entreprise sont prévenus que, le 30 juillet, à Gennes, le Comice agricole décernera une prime de trois cents francs à celui d'entre eux qui présentera et fera fonctionner à Gennes la meilleure machine battant le blé en travers, le vannant, secouant et séparant la paille de la balle, avec un rendement de 80 à 100 hectolitres par jour, sans employer plus de douze à quatorze personnes. L'entrepreneur qui recevra la prime devra s'engager à faire fonctionner cette machine dans l'arrondissement de Saumur pendant les années 1876 et 1877.

#### On lit dans l'Etoile, d'Angers :

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M<sup>r</sup> Bompais, vicaire général du diocèse d'Angers, qui a succombé mardi matin, après une longue et douloureuse maladie.

Surpris, vers la fin du mois dernier, dans la maison des Sœurs de Saint-Charles, par une recrudescence du mal dont il était atteint, il y est mort, entouré des soins les plus assidus et les plus dévoués.

M<sup>r</sup> Bompais était supérieur de la Congrégation de Saint-Charles.

On avait espéré un instant le rétablissement de la santé du vénéré prélat, lorsqu'il avait pu se rendre, il y a quelques mois, en villégiature près de Beaufort.

Ces espérances ne se sont malheureusement pas réalisées.

M<sup>r</sup> Jean Bompais était né à Gennes le 20 juillet 1808. Il fut ordonné prêtre et nommé vicaire de Notre-Dame de Cholet le 1<sup>er</sup> juin 1833, poste qu'il occupa jusqu'au 31 mai 1838, époque à laquelle il fut nommé aumônier de l'hôpital de cette ville. Choisi comme aumônier du collège de Cholet quelques mois après, il en devint le principal en octobre 1844.

Il fut nommé vicaire général le 16 août 1850 après avoir été plusieurs années supérieur du collège Mongazon.

M<sup>r</sup> Bompais était prélat de la maison de Sa Sainteté.

M<sup>r</sup> Bompais s'était acquis par la droiture de son caractère, l'aménité, la facilité de ses relations, la bonté de son cœur, l'estime et la sympathie générales. Sa perte sera vivement sentie des membres du clergé et de tous ceux à qui il a été donné de l'approcher. Les pauvres, dont il soulageait si généreusement la misère, prendront aussi une grande part au deuil causé par la mort de celui qui fut leur protecteur et leur ami.

La sépulture de M<sup>r</sup> Bompais aura lieu demain jeudi. L'office commencera à 9 heures, à la Cathédrale, et la messe sera dite vers 10 heures 3/4.

L'enterrement de M<sup>r</sup> Bompais n'empêchera pas le pèlerinage des Ulmes qui aura lieu demain jeudi 6, ainsi que nous l'avons annoncé.

Cholet. — Samedi 4<sup>er</sup> juillet, à quatre heures du soir, un soldat du 135<sup>e</sup> de ligne, le sieur Lextrem (Simon), originaire des Pyrénées-Orientales, atteint d'affection céré-

brale, s'est précipité du troisième étage de l'hospice de Cholet, dans la cour de cet établissement. La mort a été instantanée.

Un affreux accident a eu lieu le 28 juin, à la ferme de la Heurtelière, commune de Fontaine-Couverte (Mayenne).

Le fils Moreau, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, fauchait sa prairie; voyant que sa faucheuse était gonflée de foin, il descendit de son siège et leva la lame pour enlever le foin; sans y réfléchir, il plaça le pied droit devant; au même instant, les chevaux avancèrent, et la lame lui coupa le pied au-dessus de la cheville; le pied de ce jeune homme était séparé de la jambe. L'état du blessé est des plus graves.

Des scènes déplorables ont eu lieu dimanche à Saint-Malo.

Ce jour-là il y avait foire à Lanhelin, petite commune de cinq cents âmes.

Une bande de jeunes gens qui avaient fait de trop abondantes libations se livra à diverses plaisanteries sur le compte de deux gendarmes venus de Combourg.

Ceux-ci voulurent arrêter le plus forcené de la bande; c'est là que la lutte commença.

Les gendarmes alors dégainèrent, le maire vint donner main-forte à l'autorité, et la bande disparut pour revenir, quelques instants après, armée de pierres.

Le maire et les deux gendarmes furent lapidés pendant près d'une heure par ces forcenés.

Les autres gendarmes des environs, avertis, arrivèrent en toute hâte et dispersèrent la foule.

Le soir, M. le procureur de la République arrivait; il commença une enquête, qui amena l'arrestation à domicile de vingt personnes.

Le maire et les deux gendarmes sont grièvement blessés.

Le maire, qui a montré une grande énergie, est âgé de 75 ans. (Union bretonne.)

#### AVIS AUX VOYAGEURS EN WAGONS.

La Cour d'appel de Nîmes vient de juger une question qui offre un certain intérêt. Cette question est la suivante : Un individu surpris voyageant sans billet, dans un convoi de chemin de fer, se rend-il coupable d'un délit d'escroquerie au préjudice de la Compagnie ou ne commet-il qu'une simple contravention aux règlements des chemins de fer ?

Le 27 mars dernier, le nommé Onde, Étienne, courtier à Courthézon, n'avait pu exhiber de billet à un contrôleur de route à l'arrivée d'un train à la gare d'Avignon. Procès-verbal dressé par cet agent.

Le tribunal d'Avignon, devant lequel Onde était cité, avait vu dans le fait une tentative d'escroquerie commise au préjudice de la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M. et avait condamné le délinquant à trois jours d'emprisonnement et à l'affichage du jugement par extrait au nombre de dix, dans diverses gares.

Sur l'appel de ce jugement relaxé par le ministère public, la Cour a réformé cette décision et a décidé que le fait dont elle était saisie constituait la simple contravention établie par l'article 63 de l'ordonnance royale du 15 novembre 1846.

En conséquence, Onde a été relaxé de la condamnation à trois jours d'emprisonnement prononcée par les premiers juges et condamné à une simple amende de 46 fr.

Les tribunaux viennent de trancher la question des visites domiciliaires faites par les agents de la compagnie des allumettes.

Il résulte d'un récent jugement que les perquisitions opérées pour découvrir les allumettes de contrebande ne peuvent avoir lieu que sur l'ordre d'un agent supérieur de la compagnie, ayant un grade équivalent à celui de contrôleur des contributions indirectes.

Or, ladite compagnie fermière n'a pas, ou, du moins, n'a qu'un nombre restreint d'employés ayant ce grade, et le plus souvent, jusqu'ici, les perquisitions ont été ordonnées par des agents subalternes n'ayant pas qualité pour cela.

Il en résulte que beaucoup de perquisitions ont été faites sans droit et pourraient, par conséquent, entraîner pour la compagnie des condamnations à des dommages-intérêts.

Avis à ceux qui ont été victimes de vexations arbitraires.

La carte de l'état-major qui a figuré à l'exposition de géographie des Tuileries et qui tapissait tout le fond de la salle des États est complètement terminée. Elle sera mise prochainement en vente par départements séparés.

C'est une œuvre immense qui a exigé les travaux les plus minutieux. On y trouve mentionnés avec beaucoup d'exactitude les plans des villes et des campagnes, les maisons isolées, les ruisseaux, les routes, les moindres sentiers.

Une exposition artistique de peinture, sculpture, gravure, lithographie et photographie, aura lieu à Vitré (Ille-et-Vilaine), du 3 au 10 septembre, à l'occasion de l'Association bretonne.

Sont invités à exposer : les artistes nés, ou ayant une résidence dans un des cinq départements de la Bretagne, et tous ceux des autres départements qui voudront bien envoyer une œuvre traitant un sujet breton.

Les frais de port, aller et retour, seront à la charge de la ville.

En cas d'accident survenu à un objet exposé, l'indemnité sera réglée par experts, choisis par l'exposant et l'administration. Elle ne pourra dans aucun cas dépasser la somme de 500 fr.

#### FALSIFICATION DU VIN DÉVOILÉE.

Il résulte d'une note déposée sur le bureau de l'Académie des sciences, qu'il existe un procédé simple pour reconnaître les vins rouges sophistiqués. On opère de la manière suivante : Le vin à éprouver est placé sur un feu doux, et on l'y laisse assez de temps (dix minutes ou un quart d'heure au moins) pour que l'alcool puisse s'évaporer. Quand le liquide est sur le point d'entrer en ébullition, on y trempe un brin de laine blanche, préalablement mouillée. Si le vin contient d'autres principes colorants que ceux qui existent naturellement dans la liqueur, la laine est sur-le-champ teinte en rouge.

#### Théâtre de Saumur.

Nous rappelons que demain jeudi une représentation extraordinaire sera donnée par plusieurs artistes de l'Odéon, MM. Talien, Eugène Bondois, Sicard, Grandier, M<sup>mes</sup> Alice Lody, Masson, etc., qui ont profité des loisirs que leur laisse la fermeture de leur théâtre pour aller faire une tournée en province.

Cette troupe parisienne jouera, comme nous l'avons annoncé, l'un des plus grands succès du beau temps du Théâtre-Cluny, le *Juif polonais*, d'Eckmann-Chatrion, musique de M. Singla, chef d'orchestre. Décors et accessoires spéciaux peints par M. Nezel, décorateur du Théâtre-Lyrique.

Le spectacle commencera par un prologue d'ouverture intitulé : *Au public!* de M. Ernest d'Hervilly, dit par M. Sicard, et sera terminé par *l'Anglais ou le Fou raisonnable*, charmante comédie de Patrat.

Espérons que, malgré la chaleur, une société nombreuse ira applaudir les artistes d'élite qui interpréteront ces pièces de choix avec tout le talent que nous leur connaissons.

#### Faits divers.

En juillet, il y aura trente-trois réunions de courses : Toulouse, Avanches, Beauvais, Namur, Amiens, La Marche, Gand, Abbeville, Saint-Brieuc, Mont-de-Marsan, Blanzzy, Vésinet, Nantes, la Roche-sur-Yon, Havre, Chalon-sur-Saône, Fécamp, Vichy, Le Pin, Luçon, Saintes. Pour août, on annonce vingt-sept réunions; dix pour septembre, huit pour octobre, huit pour novembre.

C'est au dimanche 6 août, à midi, qu'est fixée l'inauguration de la statue de M. Elie de Beaumont, à Caen. La municipalité se propose de donner à cette occasion une fête brillante.

Un vol important vient d'être commis, dans les bureaux du ministère des finances,

au préjudice de M. Gorjeu, greffier et trésorier de la cour d'appel de Paris.

M. Gorjeu venait de toucher à l'un des guichets du ministère une somme de 13,000 francs destinés aux traitements des magistrats de la cour de Paris. Avant de se retirer, il échangeait quelques paroles amicales avec le payeur, tout en plaçant la liasse de billets de banque dans la poche de son paletot.

A ce moment, un individu se mit à côté de lui, en s'excusant de le déranger; en même temps deux complices poussaient M. Gorjeu, enlevaient les billets de sa poche et prenaient la fuite. Ces hardis voleurs sont recherchés activement.

Les examens pour le certificat d'études primaires sont à peu près terminés dans l'Isère. L'Unité française signale comme il suit les résultats actuellement acquis.

Ont obtenu le certificat :

A Grenoble, 5 élèves laïques et 30 élèves congréganistes ;

A Voiron, 13 laïques et 24 congréganistes ;

A Tullins, 6 laïques et 10 congréganistes ;

A Bourg-d'Oisans, 4 laïque et 4 congréganistes.

En tout, 25 laïques et 65 congréganistes.

Nous recommandons ces résultats à l'attention des partisans de la laïcité de l'enseignement.

On annonce la mort d'un des plus anciens officiers de l'artillerie de la marine française. Il était retraité depuis 1815. C'était le dernier lieutenant député porte-aigle au champ de Mai.

Il commanda en Afrique, en 1830, un détachement de 563 volontaires parisiens qui devint le 67<sup>e</sup> régiment de ligne.

Il est décédé à Paris, rue Simart, dans sa 88<sup>e</sup> année.

Dernièrement, raconte l'Union, un certain M. X... habitant Chartres, radical à tous crins, annonça à ses amis qu'il allait se marier, et les convoqua à l'enterrement civil de sa vie de garçon. Parmi ces amis se trouvaient deux conseillers municipaux de la ville, radicaux autant que pochards.

On se grisa horriblement. Quand les convives furent aussi gris que tous les Polonais de la Pologne, il leur vint en l'idée de s'aller promener par la ville.

Un gendarme tombe au milieu de la bande avinée; il engage les ivrognes à regagner leurs demeures.

Nous sommes conseillers municipaux, s'écrie l'un d'eux en s'accrochant aux pans de la tunique du gendarme; des magistrats inviolables comme la légalité... Les gendarmes! des tyrans — pas des frères. — Ne bouge pas, argousin, ou...

Le gendarme empoigna vigoureusement le magistrat municipal par les épaules, et, sans plus d'explications, l'emmena au poste.

Le second conseiller tomba sur le trottoir, le gendarme le ramassa, et, flanqué des deux conseillers municipaux, il arriva à la caserne.

Les deux pochards eurent leur vin au poste la nuit durant, et quelques jours après, ils étaient condamnés pour ivresse publique.

#### LES CHIFFRES ARABES.

On a cru jusqu'à ce jour que l'emploi des chiffres arabes par les différents pays de l'Europe datait de l'année 1355.

Mabillon, bénédictin de Saint-Maur et l'un des plus célèbres érudits que la France ait produits, cite comme premier exemple de l'introduction de ces chiffres un manuscrit de Pétrarque portant la date de 1355.

Dans la dernière séance de la Société littéraire de Manchester, un Anglais, M. Axon, a déclaré qu'il avait découvert des exemples de chiffres arabes remontant à une époque beaucoup plus ancienne, notamment dans un *Traité sur l'Astrolabe*, par Macha-Allah, que possède la bibliothèque de l'Université de Cambridge, et dont une partie a été imprimée par le révérend Skeat, dans son édition de Chaucer.

Pour les articles non signés : P. GODER.

**Théâtre de Saumur.**

JEUDI 6 juillet 1876,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par MM. TALLEN, EUGÈNE BONDOIS et TOUZE, régisseurs de l'Odéon, SIGARD, GRANDIER, AMAURY, M<sup>me</sup> ALICE LODY, MASSON et V. BOOSS, artistes du théâtre de l'Odéon.

**LE JUIF POLONAIS**, pièce en 3 actes et 5 tableaux, par Erckmann-Chatrian.

M. TALLEN remplira le rôle de *Mathis*, qu'il a créé à Paris.

Au public! prologue d'ouverture de M. Ernest d'Hervilly, dit par M. Sicard.

**L'ANGLAIS ou le Fou raisonnable**, comédie en un acte, de Patrat.

M. Eugène BONDOIS remplira le rôle de *Spleen*; M<sup>me</sup> A. LODY celui de *Thérèse*.

Ordre: 1. Au public; 2. le Juif polonais; 3. l'Anglais.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDARD, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE** (16<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 1/2 %  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris, il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne prenant aucune indication extérieure.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> VINCENT LE RAY, avoué à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, et de M<sup>e</sup> ARMAND BOURDAIS, notaire à Gennes.

**VENTE**

SUR LICITATION,

**D'UNE PIÈCE DE TERRE**

Située commune de Chenichuttes-Tuffeaux.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Chenichuttes-Tuffeaux, le dimanche vingt-trois juillet mil huit cent soixante-seize, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre parties, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-sept mai dernier, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de:

M<sup>me</sup> Victoire Huet, veuve en premier mariage de André Baudin, actuellement épouse du sieur François Deslin, cultivateur, avec lequel elle demeure à Forges, et de celui-ci pour la validité;

Demandeurs, ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué;

Contre: M. François Gangneux, cultivateur à Milly, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie Baudin, issue du premier mariage de M<sup>me</sup> Victoire Huet, avec le sieur André Baudin;

Défendeur, ayant M<sup>e</sup> Albert pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Étienne Aubin, cultivateur à Milly,

commune de Gennes, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Marie Baudin, sus-nommée; Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION.**

Une parcelle de terre labourable contenant cinquante-cinq ares environ, située au lieu nommé les Aulnes, canton du Gué, commune de Chenichuttes-Tuffeaux, joignant au levant un cours d'eau mutuel, au couchant le chemin de Pompière et au nord un passage à M. Poitou.

**MISE A PRIX.**

L'immeuble sus-désigné sera vendu aux enchères publiques, sur la mise à prix de dix-neuf cents francs, ci..... 1,900 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à:

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, poursuivant la vente;

Et 3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, co-licitant.

Pour extrait, conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

V. LE RAY.

Saumur, le premier juillet mil huit cent soixante-seize.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent soixante-seize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(313) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères,

POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE, Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur.

Le jeudi six juillet mil huit cent soixante-seize, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans le magasin de M. Poisson, marchand-revendeur, rue Saint-Jean, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité de meubles et autres marchandises.

Il sera vendu:

Quantité de lits, armoires, buffets, tables, tables de nuit, tables de toilette, commodes, chaises, pendules, glaces, tables à ouvrage et beaucoup d'autres meubles, couvertures, couvre-pieds, descentes de lits et tapis neufs, indiennes en pièces, couettes, matelas, linge, effets et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères.

Le samedi huit juillet mil huit cent soixante-seize, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à la vente publique, aux enchères, d'une **bonne jument** de travail, quatre tombereaux, harnais, appartenant à M. Pichat.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M<sup>e</sup> MÉHOUS et de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur, Le dimanche 16 juillet 1876, à midi.

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Adèle Fournier, de Courchamps.

Commune de Courchamps.

1<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.

2<sup>o</sup> Un are 50 centiares de terre, à la Place.

Commune de Cizay.

3<sup>o</sup> Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.

4<sup>o</sup> Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.

5<sup>o</sup> Onze ares de vigne, au même lieu.

6<sup>o</sup> Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.

Commune de Rou-Marson.

7<sup>o</sup> Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.

8<sup>o</sup> Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.

9<sup>o</sup> Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.

10<sup>o</sup> Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.

11<sup>o</sup> Un hectare 59 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.

12<sup>o</sup> Soixante-seize ares 55 centiares de bois, aux Bois-Foux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties, LA

**FERME DES NOYERS**

Située à Russé, commune d'Allonnes,

Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares, plus vingt-trois ares deux centiares, est portée au cadastre de la commune d'Allonnes.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1<sup>er</sup> novembre 1876.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser, pour visiter la ferme, pour les renseignements:

1<sup>o</sup> A M. PAUL RATOUIS, juge de paix à Saumur;

2<sup>o</sup> A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve;

3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

**LA RÉFORME ÉCONOMIQUE**

REVUE BI-MENSUELLE Des Questions Sociales, Politiques, Économiques, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales. Paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. PAR LE D<sup>o</sup> LÉON BÉNÉDICTIN, 115, rue de Valenciennes.

Tout abonné des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années reçoit gratuitement un an de *BENÉDICTIN*, moyennant 5 francs. Le prix de la souscription est de 70 francs divers.

ABONNEMENTS: Un an, 24 fr.; Six mois, 12 fr.; Trois mois, 6 fr. Prix de la souscription: 70 francs.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE**

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

**AVIS AUX DAMES**

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté: robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de.....	1 f. 45 la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à.....	1 45 —
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour.....	1 25
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis.....	0 70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis.....	4 95
Dessus de lits, depuis.....	6 50
Jupons plissés, de.....	2 45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis.....	1 45 les 4 m. 20 c.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.